



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDITION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision de l'attribution du marché de travaux n° 24132

Travaux de mise en place d'organes de sécurité sur les Postes de Relevages du Syndicat - Diverses communes, Territoire syndical EAU47

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
Vu les dispositions du code de la commande publique ;
Vu l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.
Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;
Vu la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ;
Vu la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Considérant que le marché de conception pour le marché "Travaux de mise en place d'organes de sécurité sur les Postes de Relevages du Syndicat" a été attribué à PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ;

Considérant le DCE N° 24132 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 116.000,00 € HT ou 139.200,00 € TTC (20% TVA) ;

Vu l'avis de marché 24-53527 + 24-53665 paru le 6 mai 2024 au niveau national ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 juin 2024 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 2 octobre 2024 ;

Considérant que 3 offres sont parvenues :

- IDE 24 - Solution de base, 23 rue de la Zone Artisanale, 24260 LE BUGUE (58.588,54 € HT ou 70.306,25 € TTC (20% TVA)) ;
- CCM France - COUSERANS CONSTRUCTIONS MECANIQUES, Route de Toulouse, 09190 LORP SENTARAILLE (117.850,00 € HT ou 141.420,00 € TTC (20% TVA)) ;
- IDE 24 - Offre variante, 23 rue de la Zone Artisanale, 24260 LE BUGUE (62.742,84 € HT ou 75.291,41 € TTC (20% TVA)) ;

Considérant le rapport d'analyse des offres du 28 juin 2024 rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit IDE 24, 23 rue de la Zone Artisanale, 24260 LE BUGUE-Offre variante pour le montant d'offre contrôlé de 62.742,84 € HT ou 75.291,41 € TTC (20% TVA) ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget de l'exercice 2024, Budget annexe Assainissement de la section d'investissement ;

La Présidente,

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 28 juin 2024, rédigé par le maître d'oeuvre, Monsieur Vincent BOZZA de PURE ENVIRONNEMENT SAS - Agence de CASTANET TOLOSAN, 1 Rue de l'Industrie, ZI de VIC, 31320 CASTANET TOLOSAN.

Article 2 :

D'attribuer le marché "Travaux de mise en place d'organes de sécurité sur les Postes de Relevages du Syndicat" au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit IDE 24, 23 rue de la Zone Artisanale, 24260 LE BUGUE-Offre variante pour le montant d'offre contrôlé de 62.742,84 € HT ou 75.291,41 € TTC (20% TVA).

Article 3 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2024, Budget annexe Assainissement de la section d'investissement.

Fait à AGEN, le 22 août 2024

Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC